

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN**

1/1–Approbation de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la MEL

1/2 – Renouvellement des missions créées au titre de la Politique de la Ville

1/3 – Versement des soldes de subventions aux associations investies dans le cadre de la programmation 2019 de la Politique de la Ville

### **2 – URBANISME**

2/1 – Acquisition du 154 rue du Général de Gaulle

### **4 – FINANCES**

4/1 – Budget primitif 2020 – Ouverture des crédits d'investissement – Budget principal Ville et budget annexe patrimoine locatif

4/2 – Décision Budgétaire Modificative n°3 – Budget principal Ville

### **6 – PETITE ENFANCE**

6/1 – Renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2019-2022

6/2 – Renouvellement de la convention de prestation de service du relais assistant(e)s maternel(le)s avec la CAF du Nord

6/3 – Convention de partenariat – Renouvellement d'un point relais particulier emploi (PRPE)

### **8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE**

8/1 – Versement d'avances sur subventions et sur participation par anticipation au vote du budget primitif 2020

8/2 – Adhésion au réseau national des maisons des associations

8/3 – Avance de trésorerie à l'association ADELIE

8/4 – Attribution de subvention - OGECE – Saint-Honoré Notre Dame de la Treille

### **9 – MUSIQUE – CULTURE**

9/1 – Participation de la ville au projet DEMOS

## **11 – SECURITE - CITOYENNETE - ETAT CIVIL**

11/1 – Recensement de la population – Dotation forfaitaire de l'Etat –  
Recrutement et rémunération des agents recenseurs

## **12 – ACTION SOCIALE**

12/1 – Convention avec l'association « Les restos du cœur » - Attribution  
d'une subvention

## **14 – PRESENTATION DES DECISIONS**

## **QUESTIONS DIVERSES**

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

1/1 - APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS  
DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE  
LILLE

La Métropole Européenne de Lille est compétente en matière de Politique de la Ville depuis janvier 2015. A ce titre, elle est en charge de l'élaboration, du pilotage et de la coordination du Contrat de Ville, signé en 2015, et elle pilote, sur son territoire, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

Le projet de renouvellement urbain métropolitain s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques du Contrat de Ville dans les quartiers dits de "géographie prioritaire" présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants du territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Depuis 2015, le NPRU a identifié le Nouveau Mons parmi les 216 Quartiers d'Intérêt National (QIN), pouvant bénéficier des financements de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La MEL comprend sur son territoire 5 quartiers d'intérêt national à Roubaix, Tourcoing, Lille, Mons en Barœul, Loos, auxquels s'ajoutent 4 quartiers d'intérêt régional à Lille, Hem, Wattrelos et Wattignies.

Les quartiers d'intérêt national retenus par l'arrêté du 29 avril 2015, visé au II de l'article 9-1 de la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 sont :

- ⇒ Secteur Sud - Lille
- ⇒ Nouveau Mons, Les Sarts, Dombrowski – Mons en Barœul
- ⇒ Quartier intercommunal Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre – Roubaix
- ⇒ La Bourgogne - Tourcoing
- ⇒ Les Oliveaux – Loos

Les quartiers d'intérêt régional retenus par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et du 23 juin 2015 sur proposition du Préfet de Région sont :

- ⇒ Les Villas - Wattrelos
- ⇒ Lionderie, Trois Baudets – Hem
- ⇒ Blanc Riez - Wattignies
- ⇒ Bois Blancs – Lille

Le projet de renouvellement urbain métropolitain a pour enjeux de renouveler et de transformer profondément et durablement ces 9 quartiers et de développer une action globale et cohérente à l'échelle du territoire métropolitain et à l'échelle de chacune de ces communes. La Ville de Mons en Barœul est donc concernée de nouveau par la programmation de l'ANRU, via le NPRU.

Le NPRU s'inscrit ainsi dans la continuité du premier programme de rénovation urbaine (PRU1) initié en 2004 et dont la convention finale avait été signée en 2009. Ce premier programme a permis une transformation réelle du quartier du Nouveau Mons et une évolution positive, notamment de la qualité résidentielle et paysagère, qui ont contribué à un retournement d'image de ce quartier. Toutefois certains secteurs, notamment au nord de la commune, n'ont pas bénéficié du premier programme ANRU. La réalité sociale et fonctionnelle du quartier ne fait que confirmer l'enjeu essentiel de la poursuite des interventions dans le cadre du NPRU en vue de l'achèvement du projet urbain et de la pleine intégration du quartier à la ville et l'agglomération.

L'enjeu pour « le Nouveau Mons », dans le cadre du NPRU, est donc de poursuivre la transformation du quartier afin de conforter et finaliser ce qui a déjà été entrepris lors du PRU1 et d'intervenir sur de nouveaux secteurs qui n'en avaient pas bénéficié.

Désormais les projets du NPRU font l'objet d'une contractualisation en deux temps. Le protocole de préfiguration, signé en novembre 2016, a d'abord précisé l'ambition, le programme d'études et les moyens d'ingénierie permettant d'aboutir aux programmes urbains déclinés dans la présente convention pluriannuelle.

Fort de l'expérience du premier programme à Mons en Barœul, les études ont été réalisées en phase avec les points de vue et les besoins des habitants. Ainsi, la ville a organisé de nombreuses réunions et rencontres : des diagnostics en marchant, les marches exploratoires des femmes, des ateliers sur l'évaluation et les perspectives ouvertes par le PRU1, les travaux du Conseil Citoyen, les animations "Mons Quartier Rêvé". Ces échanges ont permis de retenir des orientations stratégiques :

- poursuivre la rénovation dans une démarche de ville durable, et de qualité urbaine, résidentielle et paysagère
- développer la mixité fonctionnelle, pour davantage d'activités et d'emplois, diversifier l'offre de logements.

Dans ce contexte et forts de ces orientations stratégiques, les maîtres d'ouvrage tels que la Ville de Mons en Barœul, la MEL et les différents bailleurs présents sur le territoire (Logis Métropole, Partenord Habitat et Vilogia) ont élaboré un programme d'opérations visant à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie dans ce quartier.

Le NPRU du Nouveau Mons a été examiné et validé par l'ANRU en comité d'engagement en décembre 2018, actant ainsi les opérations qui sont éligibles à ses subventions. L'ANRU a donné un avis positif global sur le projet proposé et émis aux partenaires plusieurs remarques et réajustements qui ont pu être intégrés.

Ce programme, présenté en réunion publique le 27 mars 2019, se découpe en 29 opérations comprenant aussi bien des déconstructions et réhabilitations d'immeubles d'habitations, des réhabilitations et des créations d'équipements publics, l'aménagement d'espaces publics et paysagers, l'aménagement d'immobilier contribuant au développement économique ainsi que les études et moyens d'ingénierie. Certaines de ces opérations ont déjà fait l'objet d'un démarrage anticipé ; c'est notamment le cas du relogement des habitants de l'immeuble Coty en vue de sa déconstruction et de la création d'un Espace d'Accueil de Jeunes Enfants dans la galerie de l'Europe.

Le comité d'engagement n'a pas retenu l'ensemble des opérations pouvant être éligibles aux subventions de l'ANRU. Les opérations non subventionnées par l'ANRU, jugées essentielles par l'ensemble des partenaires dans le cadre du renouvellement urbain du Nouveau Mons ont été intégrées au projet. Elles sont, par conséquent, inscrites dans la convention et seront réalisées dans la même temporalité que le reste du programme.

Le coût prévisionnel du Projet de Rénovation Urbaine du Nouveau Mons s'élève à environ 114,2 millions d'euros HT (opérations non financées par l'ANRU incluses), dont une participation de l'ANRU à hauteur d'environ 38,3 millions d'euros. Les autres financements seront apportés par la Ville (13,4 millions d'euros), la MEL (15,9 millions d'euros), les bailleurs (28,9 millions d'euros), le Conseil Régional (8 millions d'euros), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) (2,6 millions d'euros) et d'autres fonds (Conseil Départemental, Europe, ...) (7,1 millions d'euros).

La convention pluriannuelle est rédigée sous le pilotage de la MEL et a pour objectif de fixer les engagements contractuels des différentes parties prenantes (ANRU, porteurs de projet, maîtres d'ouvrage, autres financeurs...) pour la durée de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain. Elle détermine les projets opérationnels et les conditions de leur mise en œuvre. Elle s'appuie sur le dossier élaboré suite au protocole de préfiguration dont elle reprend les principales caractéristiques.

La convention se compose en plusieurs parties :

- la présentation des projets de renouvellement urbain à l'échelle métropolitaine et de chacun des quartiers,
- les concours financiers du NPNRU pour les opérations présentées dans la Convention,
- les modalités d'évolution et de suivi du projet de renouvellement urbain.

La contractualisation de la convention pluriannuelle est prévue en deux temps, avec la signature de la convention pour les volets territoriaux de Mons en Barœul, Tourcoing, Lille, Loos, Hem, Wattignies, Wattrelos et les OPPC de Roubaix le 20 décembre 2019. Une deuxième étape concernant les volets territoriaux de Roubaix et Lille aura lieu courant 2020.

L'ANRU a approuvé la convention le 28 novembre 2019 et donne son autorisation de mise en signature de la convention.

La convention entrera en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des signataires soit le 20 décembre 2019.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et les documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

1/2 – RENOUELEMENT DES MISSIONS CRÉÉES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Dans le cadre de la programmation 2020 du Contrat de Ville, il est prévu de poursuivre la conduite de quatre actions nécessitant toutes la mobilisation de moyens humains spécifiques, mobilisant des niveaux de qualification particuliers pour les animer. Ces actions s'intitulent :

- « Eveil au livre » ;
- « Atelier d'expression, un espace pour soi » ;
- « A la découverte de la parentalité » ;
- « Le café des parents ».

Les missions conduites dans le cadre de ces projets se poursuivent dès le début de l'année 2020 afin d'être dans la continuité de ce qui a été engagé en septembre/octobre 2019. A ce titre, leur activité court, en tant que de besoin, sur la période allant du 6 janvier au 18 décembre 2020, hors vacances scolaires.

Le médiateur du livre, contractuel et recruté à temps non complet, sera rémunéré en référence à la grille générale des traitements de la Fonction Publique Territoriale du cadre d'emplois des animateurs territoriaux. Le personnel mobilisé pour conduire les projets « Atelier d'expression, un espace pour soi », « A la découverte de la parentalité » et « Le café des parents » sera rémunéré en référence au décret n° 2005-909 et à l'arrêté interministériel du 2 août 2005 instituant une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.

Un nombre d'heures d'intervention est confié par semaine à ce personnel en dehors des vacances scolaires. Il est calculé selon les besoins de chacun de ces projets. Ces professionnels ont en commun de devoir justifier d'une longue expérience dans le domaine de la petite enfance, de l'accompagnement social ainsi que d'une pratique avérée en matière de soutien à la parentalité. Le tableau ci-après fait état des besoins en moyens humains propres à chacun de ces projets.

### Tableau des besoins en moyens humains

| Intitulé des projets                     | Nombre de vacataires | Nombre d'heures max par semaine | Type de qualifications attendues                                                                                    |
|------------------------------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Eveil au livre                           | 1                    | 10h                             | Expérience confirmée de lecture à voix haute et de projets sur la parentalité                                       |
| Atelier d'expression, un espace pour soi | 3                    | 3h                              | Diplôme national supérieur de travailleur social de niveau 3<br><br>Certificat d'Art-thérapie pluri-expressionnelle |
| A la découverte de la parentalité        | 2                    | 2h30                            |                                                                                                                     |
| Le café des parents                      | 1                    | 7h30                            |                                                                                                                     |

Pour rappel, ces différents projets sont reconduits en 2020 selon les mêmes modalités de fonctionnement que les années précédentes.

Le médiateur du livre intervient auprès d'enfants scolarisés dans les cinq écoles maternelles du REP+, en présence de parents, pour lire des albums à voix haute. Pendant ces temps dédiés à la lecture, les parents sont invités à s'emparer des albums et à en partager le contenu avec leurs enfants.

« L'atelier d'expression » est un espace ouvert aux parents en quête d'un espace et d'un lieu d'expression personnelle, où la mise en commun de la parole permet d'une part de partager des questionnements sur la fonction et le rôle parental et d'autre part d'aider les parents à se construire et à trouver des ressources.

Le projet « A la découverte de la parentalité » est composé de plusieurs actions, mises en place tout au long de l'année, dont les objectifs poursuivis sont de rechercher systématiquement à :

- valoriser et encourager les savoir-faire des parents,
- renforcer les liens familiaux et intergénérationnels,
- favoriser le développement de la parole.

« Le café des parents » est une action itinérante qui va au contact des parents fréquentant divers lieux de la petite enfance. Elle aide des parents à se soutenir et à partager des conseils pour vivre au mieux leur parentalité sur le territoire communal. Ce faisant, ces temps de rencontre aident également à rendre plus lisibles l'ensemble des services et partenaires présents sur la Ville en matière de Petite Enfance.



Tous ces projets font actuellement l'objet de demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville et les projets « A la découverte de la parentalité » et « Le café des parents » font l'objet d'une demande complémentaire de subvention auprès de la CAF dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- confirmer le poste de « médiateur du livre », contractuel à temps non complet afin de mettre en œuvre l'action « Eveil au livre » de janvier à juillet 2020 puis de septembre à décembre 2020,
- confirmer les trois postes d'intervenants vacataires pour l'action « Atelier d'expression, un espace pour soi » à compter de janvier 2020 afin d'en assurer la poursuite,
- confirmer les deux postes d'intervenants vacataires de l'action « A la découverte de la parentalité » à compter de janvier 2020 afin d'en assurer la poursuite,
- confirmer le poste d'intervenant vacataire pour assurer la poursuite du « café des parents » à compter de janvier 2020,
- prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020, tant en dépenses qu'en recettes afin de conduire l'ensemble de ces projets.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

1/3 – VERSEMENT DES SOLDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INVESTIES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2019 DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Par délibération datée du 1<sup>er</sup> mars 2019, le conseil municipal a validé la programmation 2019 du Contrat de Ville. Celle-ci repose sur la mobilisation du tissu associatif local et métropolitain qui propose la mise en œuvre d'un certain nombre de projets en réponse aux problématiques exposées dans les appels à projets lancés annuellement par la Ville. Pour ce faire, tous les projets démarrés dans le courant de l'année 2019 font l'objet du vote d'une subvention dont les modalités de versement sont à chaque fois précisées par conventionnement.

La validation des projets s'est donc accompagnée d'une convention financière signée avec chacun des porteurs de projets associatifs afin d'encadrer le suivi et le contrôle de l'usage de ces fonds publics : versement d'un acompte de 70% au démarrage du projet et d'un solde, d'un montant maximum de 30%, sur présentation et analyse d'un bilan qualitatif et financier de l'action.

Compte tenu du fait que le vote du Budget Primitif 2020 n'interviendra pas avant le mois d'avril 2020, il est proposé de prévoir le versement des soldes de subvention 2019 par anticipation du vote des crédits au budget 2020. Dans cette optique, le tableau suivant rappelle l'intitulé des actions concernées par le versement des soldes de subvention :

| Article Fonctionnel | Opérateur                 | Intitulé de l'action                       | Montant du solde de subvention 2019 |
|---------------------|---------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------|
| 920 25              | Centre Social Imagine     | Illico Presta                              | 1 050,00                            |
|                     | Centre Social Imagine     | DELF                                       | 2 163,00                            |
|                     | Centre Social Imagine     | Culture & Diversité                        | 657,00                              |
|                     | Caramel                   | Un jardin dans la cour                     | 1 268,40                            |
|                     | ILMS                      | Médiation Bancaire                         | 150,00                              |
|                     | Réseau Alliances          | Squad Emploi                               | 600,00                              |
|                     | Centre Social Jacquard    | Solus Emploi                               | 1 122,34                            |
|                     | Maillage                  | Cités Lab                                  | 1 350,00                            |
|                     | BGE                       | Mon Commerce en Test                       | 1 884,00                            |
|                     | ADELIE                    | Mission Locale, PLIE et Maison de l'Emploi | 46 819,20                           |
|                     | <b>Sous-Total</b>         |                                            | <b>57 063,94 €</b>                  |
| 926 3               | Interfaces                | Defi Energie                               | 750,00                              |
|                     | La cabane dans les arbres | Tous à la Cabane !                         | 1 050,00                            |
|                     | Interfaces                | Médiation sociale à l'énergie              | 1 200,00                            |
|                     | Les Potes en Ciel         | La Pote Mobile                             | 900,00                              |
|                     | <b>Sous-Total</b>         |                                            | <b>3 900,00 €</b>                   |

|        |                       |                                                 |             |
|--------|-----------------------|-------------------------------------------------|-------------|
| 924 22 | Azimuts               | Création d'un Espace d'accueil et de transition | 1 440,00    |
|        | Destin sensible       | Identité d'un Regard                            | 600,00      |
|        | ABM                   | Smash ton quartier                              | 546,00      |
|        | La Sauvegarde du Nord | La Boîte à Mots                                 | 900,00      |
|        | Citéo                 | Médiateur à l'école                             | 2 357,40    |
|        | Sous-Total            |                                                 | 5 843,40 €  |
| TOTAL  |                       |                                                 | 66 807,34 € |

Toutefois, les conventions signées avec chacun des partenaires associatifs prévoient que le montant définitif des soldes de subvention à verser puisse être minoré au regard du niveau des dépenses effectivement réalisées.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser les soldes de subventions relatifs aux actions achevées en 2019, par anticipation du vote du budget primitif 2020, et dont les bilans auront été approuvés :

- 57 063,94 € (article fonctionnel 92025, compte nature 6574),
- 3 900,00 € (article fonctionnel 9263, compte nature 6574),
- 5 843,40 € (article fonctionnel 92422, compte nature 6574).

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

2/1 – ACQUISITION DU 154, RUE DU GENERAL DE GAULLE

Dans toutes les villes, le commerce traditionnel de proximité, situé dans les linéaires de rues souffre de la concurrence des grandes surfaces, des centres commerciaux et du commerce en ligne. Ces difficultés sont même accentuées dans le contexte hyper concurrentiel du cœur de la Métropole Lilloise.

A Mons en Baroeul, les trois polarités commerciales principales (la rue de Gaulle, la galerie de l'Europe et l'axe Corneille – Voltaire) rencontrent ce type de difficultés. Dans le cas de la rue du Général de Gaulle, on peut regretter un manque de diversité de l'offre et les commerçants du secteur indiquent que leurs difficultés proviennent notamment du manque d'accessibilité à leurs locaux, compte tenu d'un nombre très insuffisant de places de stationnement.

Si la compétence économique est du ressort de la Métropole Européenne de Lille, il est indispensable pour la Ville de mettre en œuvre des actions à son niveau, afin de contribuer à maintenir et conforter le commerce de proximité.

Dans ce contexte, la Ville de Mons en Baroeul souhaite favoriser la redynamisation commerciale de son territoire en saisissant les trois leviers qui relèvent de l'action publique : la constitution d'un partenariat fort avec les commerçants en étant à leur écoute, en leur facilitant les démarches administratives, en améliorant les outils de promotion et d'animation ; l'amélioration des facteurs locaux de commercialité par la requalification progressive des espaces publics, par le maintien de bonnes conditions d'accès par tous les modes de transport (métro, bus, parcours piétons, vélo, stationnement) ; et enfin le levier immobilier, en favorisant la maîtrise publique de locaux commerciaux à des emplacements stratégiques, afin d'éviter la déprise commerciale de certains secteurs.

Elle a ainsi, par une décision récente de son Conseil Municipal, décidé d'acquérir l'immeuble disponible situé au 134 de la rue de Gaulle, en vue de favoriser l'implantation via le dispositif mon « commerce en test » et d'importants travaux de restructuration intérieure, d'une nouvelle activité commerciale venant compléter l'offre existante.

A proximité, le foncier occupé par l'ancien commerce situé 154, rue du Général de Gaulle (parcelle AO238 d'une contenance de 791m<sup>2</sup>), constitue un potentiel important au sein du linéaire commercial. L'immeuble est composé d'un ancien rez-de-chaussée commercial (fermé il y a 21 ans), d'un logement sur deux niveaux et d'un hangar. Le tout est dans un état très dégradé, et le terrain est en friche. Malgré la fermeture du commerce en 1998, la partie habitation est demeurée occupée jusqu'en 2016.

Dans ce contexte, et compte tenu de la nécessité de favoriser la viabilité économique des commerces existants et futurs par une bonne accessibilité, la Ville a identifié l'opportunité de réaliser, sur cette emprise en friche, un parking paysager d'une vingtaine de places, concomitamment au déploiement d'un réseau d'arceaux vélos.

Après de nombreuses tentatives de négociation avec les propriétaires, la Ville a sollicité un avis concernant la valeur vénale du bien auprès de France Domaine. Cet avis a servi de base de discussion avec les propriétaires, pour aboutir à un accord sur le prix à 434.500 €.

Parallèlement, la Ville a obtenu un accord de principe de la Métropole Européenne de Lille, compétente en matière d'aménagement de stationnement, pour le financement du parking paysager, plafonné à 14.000 € par place.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- acquérir l'immeuble cadastré AO0238, d'une contenance de 791m<sup>2</sup>, au prix de 434.500 €, hors frais d'acte,
- mandater Maître BEAUVALOT, Notaire, pour assister la commune dans cette acquisition,
- engager les formalités nécessaires à l'acquisition, signer tous les actes et documents relatifs à cette opération, et notamment l'acte notarié de transfert de propriété,
- utiliser les crédits ouverts au budget de l'exercice pour cette acquisition au compte nature 2138, article fonctionnel 90824.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

4/1– BUDGET PRIMITIF 2020 – OUVERTURE DES CREDITS  
D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGET ANNEXE  
PATRIMOINE LOCATIF

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget primitif et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal 2020 de la ville et de son budget annexe 2020 « patrimoine locatif », il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 3 281 500 € pour le budget principal et de 25 000 € pour le budget annexe « patrimoine locatif ».

Ces crédits seront repris lors de l'élaboration du budget primitif 2020 (budget principal et budget annexe).

L'affectation des crédits correspondants est la suivante :

## **BUDGET PRINCIPAL VILLE**

### **Chapitre fonctionnel 900 : 717 000 €**

- Annonces et insertion marchés publics : 10 000 € (90020 - 2033)
- Matériel informatique et copieurs : 20 000 € (90020 - 2183)
- Véhicule utilitaire pour le CTM : 52 000 € (90020 - 2182)
- Matériel et outillage pour le CTM : 5 000 € (90020 - 2158)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'Hôtel de Ville : 177 500 € (90020 - 21311)
- Enveloppe travaux salles associatives : 20 000 € (90025 – 21318)
- Travaux réhabilitation Centre Social Imagine : 230 000 € (90025-21318)
- Mobilier Centre Social Imagine : 25 000 € (90025-2184)
- Travaux sanitaires salle Vauban : 2 500 € (90025 – 21318)
- Travaux toiture logement de fonction Franciscaines : 14 000 € (90025 - 21318)
- Etudes - Travaux d'accessibilité salles Trocadéro et Franciscaines : 1 000 € (90025 – 21318)
- Avance de trésorerie ADELIE : 60 000 € (90025 - 274)
- Reprise de concessions au cimetière : 100 000 € (90026 – 21316)

### **Chapitre fonctionnel 901 : 80 000 €**

- Réseau de vidéo-protection et logiciel analyse d'images : 80 000 € (90112 - 21538)

### **Chapitre fonctionnel 902 : 172 500 €**

- Enveloppe travaux écoles : 30 000 € (90213 - 21312)
- Travaux d'accessibilité école Perrault : 1 000 € (90213 – 21312)
- Travaux d'accessibilité école Montaigne : 25 000 € (90213 -21312)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école La Paix et la construction d'un restaurant scolaire : 61 800 € (90213 – 2313)
- Transformation des cours aux jardins d'écoles Concorde et Renaissance (plantations) : 9 700 € (90213 – 21312)
- Aménagement cour d'école Guynemer : 30 000 € (90213 -2158)
- Matériel de cuisine : 15 000 € (90251 – 2188)

### **Chapitre fonctionnel 903 : 85 400 €**

- Assistance à maîtrise d'ouvrage et mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de sécurité au Fort : 77 000 € (9033 - 21318)
- Travaux logements de fonction du Fort (portes de garages) : 8 400 € (9033 – 21318)

### **Chapitre fonctionnel 904 : 592 800 €**

- Enveloppe travaux piscine : 30 000 € (90413 – 21318)
- Enveloppe travaux salles de sports : 20 000 € (90414 – 21318)
- Travaux d'accessibilité salle Léo Lagrange : 1 000 € (90414 – 21318)
- Reconstruction vestiaires stade Michel Bernard : 452 000 € (90414 – 21318)

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade Félix Peltier : 89 800 € (90414 – 21318)

#### **Chapitre fonctionnel 906 : 758 500 €**

- Aménagement nouvelle crèche galerie Europe : 673 500 € (9064 – 21318)
- Mobilier nouvelle crèche galerie Europe : 50 000 € (9064 – 2184)
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la crèche Lamartine : 35 000 € (9064 – 21318)

#### **Chapitre fonctionnel 908 : 875 300 €**

- Enveloppe travaux éclairage public : 25 000 € (90814 – 21534)
- Effacement des réseaux rue Jean Jaurès : 15 000 € (90814 – 21534)
- Réparation voirie communale : 15 000 € (90822 - 2151)
- Plantations : 10 000 € (90823 – 2121)
- Mobiliers urbains : 20 000 € (90823 – 2152)
- Matériel et outillage pour les espaces verts : 20 000 € (90823 – 2158)
- Aménagement de la place Vauban : 284 000 € (90824 - 2128)
- Etudes pour l'aménagement des abords de l'immeuble Le Galion : 32 000 € (90824 – 2128)
- Création d'un parcours de santé aux établissements Les Bruyères et Les Cèdres : 82 300 € (90824 – 2188)
- Valorisation des transformateurs électriques : 42 000 € (90824 – 2138)
- Mission de maîtrise d'œuvre et études pour l'aménagement de cellules Galerie Europe : 30 000 € (90824 – 2138)
- Frais d'études urbanisme : 5 000 € (90824 – 2031)
- Acquisitions immobilières : 240 000 € (90824 – 2138)
- Acquisition terrain pour le projet de construction d'un dojo : 55 000 € (90824 – 2111)

**Total : 3 281 500 €**

### **BUDGET ANNEXE « PATRIMOINE LOCATIF »**

#### **Chapitre budgétaire 21**

- Travaux d'aménagement cellules commerciales : 25 000 € (2138)

**Total : 25 000 €**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir par anticipation ces crédits d'investissement sur le budget principal 2020 de la Ville et sur son budget annexe 2020 « patrimoine locatif » selon la ventilation présentée ci-dessus.



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

4/2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Suite au vote de la Décision Budgétaire Modificative n°2 en octobre 2019, quelques ajustements supplémentaires doivent être opérés.

1. Section de fonctionnement

a. Opérations réelles

Par délibération 4/1 du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision pour un montant de 54 526,68 € correspondant à une créance de la Ville dont le recouvrement était fortement compromis compte tenu de la probable insolvabilité du débiteur. Un recouvrement partiel de cette créance a toutefois été réalisé à ce jour pour un montant de 3 280 €. Il convient donc d'effectuer une reprise sur provision correspondant au montant de ce recouvrement.

En parallèle, un complément de crédits est prévu pour les frais d'énergie et d'électricité des bâtiments communaux (3 280 €).

b. Opérations d'ordre

Il convient de prendre en compte les travaux réalisés en régie en 2019 pour un montant total de 54 861,37 €.

Le virement à la section d'investissement est ainsi augmenté de 54 861,37 € afin d'équilibrer ce transfert d'ordre budgétaire.

2. Section d'investissement (opérations d'ordre)

Les inscriptions budgétaires correspondent à la reprise des travaux réalisés en régie en 2019 (54 861,37 €) et à l'augmentation du virement à la section d'investissement pour un même montant.

La Décision Modificative n° 3 du budget principal de la Ville s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : + **58 141,37 €**
- en section d'investissement : + **54 861,37 €.**

| FONCTIONNEMENT                                                                                                                   |                                                                                                                                                                             |                                                                                    |                                       |                                          |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|------------|
| DEPENSES REELLES NOUVELLES                                                                                                       |                                                                                                                                                                             |                                                                                    | RECETTES REELLES NOUVELLES            |                                          |            |
| Imputation                                                                                                                       | libellé                                                                                                                                                                     | montant                                                                            | Imputation                            | libellé                                  | montant    |
| <u>Chapitre 920</u><br>92020 60612                                                                                               | Energie - Électricité                                                                                                                                                       | 3 280,00                                                                           | <u>Chapitre 932</u><br>nature 7817    | Reprise sur provision pour risques       | 3 280,00 € |
| sous-total                                                                                                                       |                                                                                                                                                                             | 3 280,00                                                                           | sous-total                            |                                          | 3 280,00   |
| DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES                                                                                                       |                                                                                                                                                                             |                                                                                    | RECETTES D'ORDRE NOUVELLES            |                                          |            |
| Imputation                                                                                                                       | libellé                                                                                                                                                                     | montant                                                                            | Imputation                            | libellé                                  | montant    |
| <u>Chapitre 939</u>                                                                                                              | Virement à la section d'investissement                                                                                                                                      | 54 861,37                                                                          | <u>Chapitre 934</u><br>nature 722     | Travaux en régie 2019                    | 54 861,37  |
| sous-total                                                                                                                       |                                                                                                                                                                             | 54 861,37                                                                          | sous-total                            |                                          | 54 861,37  |
| FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL                                                                                            |                                                                                                                                                                             | 58 141,37                                                                          | FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL |                                          | 58 141,37  |
| INVESTISSEMENT                                                                                                                   |                                                                                                                                                                             |                                                                                    |                                       |                                          |            |
| DEPENSES REELLES NOUVELLES                                                                                                       |                                                                                                                                                                             |                                                                                    | RECETTES REELLES NOUVELLES            |                                          |            |
| Imputation                                                                                                                       | libellé                                                                                                                                                                     | montant                                                                            | Imputation                            | libellé                                  | montant    |
|                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                             | 0,00                                                                               |                                       |                                          | 0,00       |
| sous-total                                                                                                                       |                                                                                                                                                                             | 0,00                                                                               | sous-total                            |                                          | 0,00       |
| DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES                                                                                                       |                                                                                                                                                                             |                                                                                    | RECETTES D'ORDRE NOUVELLES            |                                          |            |
| Imputation                                                                                                                       | libellé                                                                                                                                                                     | montant                                                                            | Imputation                            | libellé                                  | montant    |
| <u>Chapitre 914</u><br>nature 2121<br>nature 2128<br>nature 21311<br>nature 21312<br>nature 21316<br>nature 21318<br>nature 2188 | Travaux en régie 2019<br>Travaux en régie 2019<br>Travaux en régie 2019<br>Travaux en régie 2019<br>Travaux en régie 2019<br>Travaux en régie 2019<br>Travaux en régie 2019 | 8 918,95<br>2 866,44<br>5 597,12<br>11 380,27<br>9 936,71<br>12 010,21<br>4 151,67 | <u>Chapitre 919</u>                   | Virement de la section de fonctionnement | 54 861,37  |
| sous-total                                                                                                                       |                                                                                                                                                                             | 54 861,37                                                                          | sous-total                            |                                          | 54 861,37  |
| INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL                                                                                            |                                                                                                                                                                             | 54 861,37                                                                          | INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL |                                          | 54 861,37  |

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser une reprise sur provision d'un montant de 3 280 € au compte 7817 (recettes de fonctionnement) correspondant à la dotation pour provision d'un montant de 54 526,68 € passée au compte 6817 en 2018 (dépenses de fonctionnement),
- adopter la Décision Budgétaire Modificative n°3 du budget principal de la Ville telle qu'elle se présente ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

6/1 – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE 2019-2022

Le Contrat « Enfance et Jeunesse » (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue au développement des accueils destinés aux enfants et aux jeunes de 0 à 17 ans révolus. C'est un outil de développement permettant de répondre aux besoins des familles monsoises en matière de modes de garde, d'accueil péri et extrascolaire et de développement éducatif.

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord propose à la ville de Mons en Barœul de renouveler ce partenariat pour la troisième fois sur la période 2019-2022.

Le Contrat Enfance Jeunesse a permis de développer et/ou maintenir des actions d'importance sur le territoire :

A destination de la Petite Enfance, plusieurs actions y sont inscrites telles que :

- l'aide au financement de 20 places supplémentaires pour le Multi Accueil Camille Guérin ;
- la prise en charge de 3 places pour le Multi Accueil les Mondilous à destination des Monsois ;
- le projet de la ludothèque du Centre Social Imagine ayant pour objet de proposer aux adhérents de venir emprunter des jeux et de passer un moment convivial ;
- le soutien à la coordination des actions Petite Enfance avec la participation au poste de coordinateur Enfance au sein de la municipalité ;
- L'aide au financement du Relais Assistants Maternels validé par avenant en 2016 ;

A destination des activités Enfance/Jeunesse, plusieurs actions sont soutenues :

- le projet de l'association Promesse avec l'extension de 27 places pour le périscolaire et 7 places pour les mercredis ;
- les accueils de loisirs des vacances et mercredis Reine Astrid, et Baroeul organisés par la municipalité qui ont pu bénéficier d'une extension de leur nombre de places tout comme les accueils périscolaires Petit Prince et Renaissance ;
- l'accueil jeune du centre social Imagine qui a pu être créé à cette occasion permettant de développer 15 places durant les vacances scolaires, les mercredis et samedis et 10 places les soirs de la semaine ;
- un soutien à la formation des équipes qui a été instauré avec la mise en place de 10 formations BAFA par an permettant à l'encadrement de se qualifier ;

- le soutien à la mission « Coordinateur jeunesse » qui aura pour fonction de piloter les actions jeunesse durant les temps extrascolaires (accueil de loisirs, dispositif jeunesse ...) en lien notamment avec les associations du territoire.
- Un LALP : Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité, le « café des ados » à destination des 11-17 ans de la commune ouvert en période extrascolaire et périscolaire.

L'ensemble des familles de la commune bénéficie des actions de ce contrat.

Dans le cadre du renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022, il est proposé de reconduire les actions du dernier contrat et d'y déposer deux nouvelles actions portées par la municipalité :

- L'aide au financement des 45 places de la crèche de l'Europe : la Caf, participe au financement du fonctionnement de la crèche Europe.
- L'extension du relais assistants maternels

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

6/2 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DU RELAIS ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S AVEC LA CAF DU NORD

En 2016, la ville a pris la décision d'ouvrir un Relais Assistant(s) Maternel(les) (RAM).

Ce service municipal assure les missions suivantes :

- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux notamment par la mise en place d'activités d'éveil (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) ;
- organiser un lieu d'information sur les modes d'accueils existants sur le territoire, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément ;
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individualisé par l'information de tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès à ces métiers et aux conditions d'exercice : assistant (e) maternel(le) à domicile, assistant(e) maternel(le) dans une MAM (Maison des Assistant(e)s Maternel(le)s, dans une micro-crèche, dans une crèche en tant que salarié, garde d'enfants à domicile, etc.
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. En effet, de nombreuses demandes (horaires décalés, atypiques...) ne parviennent pas aux structures classiques, les parents sachant qu'elles ne pourront pas y répondre. Le RAM peut avoir une position d'observatoire du contexte local.

Les RAM apportent aux assistants maternels et aux gardes d'enfants à domicile un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Le RAM est le reflet d'une dynamique locale en faveur de l'enfance et de la petite enfance et peut représenter une sérieuse valeur ajoutée pour le territoire qui l'accueille :

- il crée des lieux de socialisation, il participe à la dynamisation d'un territoire de par les projets qu'il mène en partenariat avec de nombreux acteurs.
- Il est facteur d'intégration à la vie d'un territoire pour les nouveaux arrivants, parents ou professionnels.
- Il met en relation offre et demande d'accueil de jeunes enfants.
- Il offre une passerelle entre l'accueil individuel et collectif plébiscitée par les parents.
- Il accompagne le renforcement de la qualité de l'accueil au travers d'actions de sensibilisation et de professionnalisation.
- Il valorise le métier d'assistant(e) maternel(le) et incite à l'agrément en informant sur les démarches à réaliser.
- Il apporte un soutien aux assistant(e)s maternel(le)s et employés à domicile dans leur pratique quotidienne et leur permet de sortir de leur isolement professionnel.
- Il participe au développement économique d'un territoire. Il facilite le maintien ou le retour à l'emploi des parents en accompagnant et en facilitant la recherche d'un mode d'accueil, notamment sur les horaires atypiques ou décalés.
- Il a un coût de fonctionnement peu élevé.

La Caf du Nord propose à la ville de renouveler pour trois ans la convention de prestation de service du RAM avec la CAF dont l'aide au fonctionnement sera versée tous les ans.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prestation de service du Relais Assistant(s) Maternel(les) avec la CAF du Nord.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

6/3 – CONVENTION DE PARTENARIAT – RENOUELEMENT D'UN POINT  
RELAIS PARTICULIER EMPLOI (PRPE)

La FEPEM (FEdération des Particuliers Employeurs) est un partenaire dans le cadre des activités liées à la question de l'emploi des assistant(e)s maternel(le)s de Mons en Barœul

Il s'agit aujourd'hui de la seule fédération labellisée par la CAF du Nord afin de mettre en place des actions à destination de ces professionnel(le)s de l'emploi à domicile.

Ainsi, la FEPEM propose à la ville de Mons en Barœul de renouveler son partenariat dans le cadre du point relais au sein du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s de la ville, via l'animatrice de ce service.

Les objectifs de cette convention sont les suivants :

- apporter une information et des conseils fiables et de qualité pour tous les habitants de Mons en Barœul (particuliers employeurs, salariés ou demandeurs d'emploi) au sujet des questions liées à l'emploi à domicile,
- faciliter la rencontre entre les besoins des habitants et la demande d'emploi de proximité, par la mise en relation entre employeurs et salariés potentiels,
- favoriser le développement local par la création de nouveaux emplois déclarés,
- valoriser et professionnaliser les métiers relevant de l'emploi à domicile, dans une perspective d'emploi durable et de renforcement du lien social.

Dans le cadre de ce partenariat, la FEPEM s'engage à :

- accompagner par ses conseils et son expertise les services de la commune,
- animer une réunion annuelle d'information auprès des agents concernés,
- mettre à la disposition de la commune des fiches pratiques actualisées sur les caractéristiques de l'emploi à domicile et différents supports d'information (flyers, catalogues de formation, etc.),

- proposer les contenus adaptés à la création d'une campagne de communication de proximité sur l'emploi à domicile dans la commune,
- participer à des événements organisés par La Ville.

Dans le cadre de la convention, La Ville s'engage à :

- délivrer une information généraliste sur l'emploi à domicile, sur la base des documents transmis par la FEPEM,
- mettre à disposition des usagers la documentation fournie par la FEPEM
- favoriser un accès Internet pour permettre aux usagers de naviguer sur les sites références de l'emploi à domicile (Particulieremploi.fr, Net-particulier.fr, Fepem.fr, etc.),
- faciliter le rapprochement entre les (futurs) particuliers employeurs et (futurs) salariés,
- diffuser une communication qualitative et de proximité sur l'emploi à domicile ;
- qualifier les contacts sollicitant le point Relais et établir un suivi statistique sur la base des indicateurs transmis par la FEPEM.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat-renouvellement d'un point relais particulier emploi (PRPE) avec la FEPEM.



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/1 - VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATION  
PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Compte tenu de la prévision du vote du budget primitif 2020 à la fin du mois d'avril 2020, il est proposé une avance sur subventions et sur participations à certaines structures financées par la Ville (associations, Centre Communal d'Action Sociale...) afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour leur fonctionnement au premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le Conseil Municipal.

I. AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DES CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES  
2020

Afin de leur éviter des difficultés passagères de trésorerie, il est proposé au conseil municipal de verser aux clubs et associations sportives qui en ont fait la demande une avance sur subvention correspondant à 75 % du montant de la subvention nette de fonctionnement de l'année précédente. Cela leur permettra de disposer dès à présent d'un fonds de roulement.

Pour l'année 2020, les montants des avances proposées sont les suivants :

A. Avances sur les subventions de fonctionnement et monitorat technique 2020  
– clubs et associations sportives

a. Subventions de fonctionnement

| CLUB                           | Discipline             | Avances     |
|--------------------------------|------------------------|-------------|
| ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE | Badminton              | 1 500,00 €  |
| ACADEMIE DE BOXE MONSOISE      | Boxe                   | 2 250,00 €  |
| AMICALE BOULISTE MONSOISE      | Pétanque               | 1 800,00 €  |
| BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS | Basket                 | 9 375,00 €  |
| CYCLO-CLUB MONSOIS             | Cyclotourisme          | 795,00 €    |
| ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE    | Taekwondo              | 1 875,00 €  |
| GYM MONS                       | Gymnastique Volontaire | 3 000,00 €  |
| JUDO CLUB MONSOIS              | Judo                   | 1 575,00 €  |
| KARATE SHOTOKAN MONSOIS        | Karaté                 | 2 850,00 €  |
| LUTTEUR CLUB MONSOIS           | Lutte                  | 5 250,00 €  |
| MONS ATHLETIC CLUB             | Football               | 37 500,00 € |
| MONS AQUATIQUE CLUB            | Natation synchronisée  | 1 125,00 €  |
| MONS EN B PETANQUE CLUB        | Pétanque               | 1 275,00 €  |
| MON'S'PORT HAND BALL           | Handball               | 15 750,00 € |
| MONS TENNIS CLUB               | Tennis                 | 1 875,00 €  |
| MONS TENNIS DE TABLE           | Tennis de table        | 1 575,00 €  |
| MONS TRIATHLON                 | Triathlon              | 488,00 €    |
| FOOTBALL CLUB DE MONS          | Football               | 22 500,00 € |
| PALM                           | Plongée sous-marine    | 1 500,00 €  |
| SAC A POF                      | Escalade               | 1 875,00 €  |
| TWIRLING MAJO DANSE            | Twirling bâton         | 600,00 €    |

|                |                       |                     |
|----------------|-----------------------|---------------------|
| LES CHEYENNES  | Majorette             | 375,00 €            |
| LES COBRAS     | Flag football         | 750,00 €            |
| UNSS DESCARTES | Ass sportive scolaire | 675,00 €            |
| UNSS RABELAIS  | Ass sportive scolaire | 870,00 €            |
| <b>TOTAL</b>   |                       | <b>119 003,00 €</b> |

Ces avances seront décomptées des prochaines subventions ou acomptes de subventions versés à chacune de ces associations.

**B. Acomptes aux associations sportives bénéficiant de subventions dans le cadre du monitorat technique**

Certaines associations bénéficient de subventions municipales dans le cadre du dispositif intitulé « monitorat technique ». Cela leur permet d'organiser, dans le domaine sportif, des activités encadrées qui demeurent accessibles financièrement à tous les participants monsois, tout en bénéficiant de l'encadrement de professionnels qualifiés.

Certaines associations transmettent mensuellement leurs dossiers permettant le calcul du montant de cette subvention (listes de présence des participants monsois, fiches de paie des encadrants). Afin de maintenir une continuité dans le versement de ces subventions, il est proposé de calibrer les montants de subventions correspondants sur la base de la moitié de ce qui a été versé à chacune de ces associations en 2019, soit :

| CLUB                           | Acomptes           |
|--------------------------------|--------------------|
| ACADEMIE DE BOXE MONSOISE      | 1 250,00 €         |
| ASSOCIATION BADMINTON MONSOISE | 1 650,00 €         |
| BASKET ATHLETIQUE CLUB MONSOIS | 1 000,00 €         |
| ECOLE DE TAEKWONDO MONSOISE    | 5 750,00 €         |
| GYM MONS                       | 3 600,00 €         |
| JUDO CLUB MONSOIS              | 5 000,00 €         |
| KARATE SHOTOKAN MONSOIS        | 4 400,00 €         |
| MONS ATHLETIC CLUB             | 19 610,00 €        |
| MONS TENNIS CLUB               | 3 000,00€          |
| MONS TRIATHLON                 | 1 000,00 €         |
| FOOTBALL CLUB DE MONS          | 2 750,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>49 010,00 €</b> |

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser ces avances et acomptes sur subventions aux structures concernées ;
- imputer ces dépenses au chapitre 92414, article 6574 du budget de l'exercice 2020

**II. AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, MONITORAT TECHNIQUE ET ALSH 2020 – ASSOCIATIONS, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET COMITE DES ŒUVRES SOCIALES**

Afin de permettre aux associations de disposer d'un fonds de roulement en début d'année, il est proposé au conseil municipal de verser aux associations qui en ont fait la demande, une avance sur subvention. Ces avances seront décomptées des prochaines subventions ou acomptes de subventions versés à chacune de ces associations. Il est également proposé de verser une avance de subvention au C.C.A.S. de Mons-En-Baroeul.

**A. Subventions de fonctionnement**

Il est proposé au conseil municipal de verser aux associations concernées une avance sur subvention.

Pour l'année 2020, les montants des avances proposées sont les suivants :

| <b>Bénéficiaires</b>                          | <b>Montants en<br/>€</b> |
|-----------------------------------------------|--------------------------|
| Adélie                                        | 62 426,00 €              |
| Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité | 4 375,00 €               |
| Améthyste Lille                               | 75,00 €                  |
| Association historique Mons                   | 250,00 €                 |
| Babelle                                       | 100,00 €                 |
| CADLM                                         | 750,00 €                 |
| Caramel                                       | 60 750,00 €              |
| Centre Social Imagine                         | 42 750,00 €              |
| Centre Social Imagine Animation globale       | 32 500,00 €              |
| CESAM                                         | 300,00 €                 |
| CLCV                                          | 600,00 €                 |
| Colombie en Nord                              | 150,00 €                 |
| Eugénies                                      | 85,00 €                  |
| Harmonie Municipale - OHMB                    | 9 750,00 €               |
| Mieux vivre aux anémones                      | 75,00 €                  |
| Mons promotion culture                        | 55,00 €                  |
| Mons Vacances                                 | 650,00 €                 |
| Les saveurs du marché                         | 1500,00 €                |
| U'percut                                      | 750,00 €                 |
| Vivat musica                                  | 50,00 €                  |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>217 941,00 €</b>      |

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature  
6574

| Bénéficiaire            | Montants en € |
|-------------------------|---------------|
| CCAS de Mons-En-Baroeul | 300 000,00 €  |

Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 9260, compte nature 657362.

| Bénéficiaire               | Montants en € |
|----------------------------|---------------|
| Comité des œuvres sociales | 8137,00 €     |

Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574.

Afin de garantir la continuité du projet DEMOS,

| Bénéficiaire | Montants en € |
|--------------|---------------|
| CARAMEL      | 3000,00 €     |

Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 9233, compte nature 6574.

**B. Acomptes aux associations bénéficiant de subventions dans le cadre du monitorat technique**

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance sur subvention dans le cadre du monitorat technique. Les associations concernées par ce dispositif transmettent mensuellement leurs dossiers permettant le calcul de la subvention. Ce dispositif permet de proposer aux Monsois des activités encadrées et accessibles. Pour l'année 2020, les montants des acomptes sur subventions proposés sont les suivants :

| Bénéficiaires         | Montants en €      | Objet                         |
|-----------------------|--------------------|-------------------------------|
| Babelle               | 375,00 €           | Cours de théâtre              |
| CADLM                 | 3500,00 €          | Fitness                       |
| Centre Social Imagine | 3500,00 €          | Accompagnement à la scolarité |
| Danse expression      | 4100,00 €          | Cours de danse                |
| <b>TOTAL</b>          | <b>11 475,00 €</b> |                               |

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

C. Acomptes aux associations bénéficiant de subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises.

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 22 février 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser un acompte de subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs, à savoir :

- 4 700,00 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 10 000,00 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires.
- 14 300,00 € pour l'association « Promesse » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires et du mercredi
- 6 000,00 € pour l'association « Mons Vacances » au titre de ses activités d'accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Pour ces associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421 compte nature 6574.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le versement des avances sur subventions et sur participations pour l'année 2020, telles que détaillées ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses et les imputer aux articles fonctionnels et compte nature correspondants du budget de l'exercice 2020.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/2 – ADHESION AU RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS

La ville de Mons en Baroeul adhère depuis 2018 au réseau National des Maisons des Associations. Ce réseau lui permet d'obtenir des conseils techniques et juridiques et facilite l'accès à l'information, le partage des expériences en matière de développement associatif.

Il met en place plusieurs fois par an des colloques et rencontres nationales avec les acteurs locaux du secteur associatif sur des thématiques transversales aux maisons des associations, auxquels la ville participe.

Il est proposé au Conseil Municipale d'autoriser Monsieur le Maire  
à :

- reconduire l'adhésion de la Maison Monsoise Des Associations et des Services à ce réseau,
- autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 406 euros.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/3 – AVANCES DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION ADELIE

Depuis 2011, la commune de Mons en Barœul a mis en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour l'association ADELIE. Des dispositions de même ordre sont prises en parallèle par la commune de Villeneuve d'Ascq.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association ADELIE une avance de trésorerie de 60 000 € pour l'année 2020, sans intérêt et remboursable à la fin de l'exercice,

- signer tous les documents correspondants.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2020 à l'article fonctionnel 90025, compte nature 274

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

8/4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION – OGEC – SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE

Chaque année une subvention est versée à l'OGEC – SAINT HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE afin de couvrir les dépenses et les charges de personnel inhérentes au fonctionnement de l'établissement scolaire.

Le rapport financier nécessaire à l'évaluation du montant de la subvention pour l'année scolaire 2018/2019 a bien été transmis par l'organisme de gestion au service des finances de la Ville.

Par conséquent et après étude du rapport financier, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 77 667 € à l'OGEC SAINT-HONORE NOTRE DAME DE LA TREILLE pour l'année 2019 ;
- d'imputer cette subvention sur les crédits inscrits au budget de la Ville à l'article fonctionnel 92213, compte nature 6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.



CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

9/1 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROJET DEMOS

La Métropole Européenne de Lille a souhaité reconduire le projet socio-éducatif DEMOS initié sur son territoire en 2017 et en lien avec l'Orchestre National de Lille.

Le projet consiste en la création d'un orchestre de jeunes en collaboration étroite avec les collectivités territoriales, les structures musicales locales et le champ social, sur la base de ce que développe la Philharmonie de Paris au plan national.

Le projet DEMOS a pour objectif de sensibiliser à la musique classique des jeunes âgés de 7 à 12 ans qui habitent majoritairement des quartiers relevant de la Politique de la Ville et qui accèdent rarement, pour des raisons économiques, sociales ou culturelles à une institution musicale. Véritable outil d'émancipation par le biais de la musique au service des enfants des milieux populaires, l'expérience DEMOS s'inscrit comme une initiative gouvernementale dans un objectif de déploiement national.

La force de ce projet, qui se déroule sur 3 années, repose sur la collaboration étroite entre les différents acteurs culturels et sociaux, les collectivités locales, les conservatoires et écoles de musique, l'Etat et les partenaires privés.

En 2017, Mons en Baroeul se lançait dans l'aventure Demos en partenariat avec l'association Caramel. 10 jeunes Monsois (et 5 Marcquois) ont ainsi participé durant 3 années, au sein de la structure Caramel, à un apprentissage en collectif du violon et du violoncelle avec des intervenants de l'ONL.

Une réflexion entre la municipalité, Caramel, l'ONL et le Conservatoire a été menée dès janvier 2019 sur la possibilité pour ces enfants de poursuivre l'apprentissage instrumental après DEMOS au Conservatoire de Mons en Baroeul. C'est ainsi qu'est née en septembre 2019 la « classe passerelle » (articulation Éducation artistique / Enseignement artistique) avec une adaptation des enseignements (culture de l'oralité, mise en place progressive du codage) et une volonté de participer rapidement dans les ensembles instrumentaux existants. 4 des jeunes Monsois issus de la première édition de Demos ont intégré cette classe, encadrée par une musicienne-intervenante (violoniste) et un professeur de violon qui encadrent cette classe à raison d'1h15 par semaine. Leur intégration dans les ensembles est prévue pour janvier 2020.

Aujourd'hui huit communes ont confirmé leur intérêt à participer à une deuxième édition du projet DEMOS, à travers leurs centres sociaux : Armentières, Faches-Thumesnil, Hem, Lille, Marcq-en-Baroeul, Mons en Baroeul, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos. L'orchestre DEMOS de la MEL

sera composé de 8 groupes de 15 enfants (1 groupe par ville). La Ville de Mons en Baroeul serait à nouveau associée à celle de Marcq-en-Baroeul pour la constitution d'un groupe, toujours en lien avec l'association Caramel.

Au regard des objectifs visés par ce projet et du bilan très positif de la première édition, la ville de Mons en Baroeul envisage donc de faire partie de la reconduction de ce dispositif porté par la Métropole Européenne de Lille et piloté par l'Orchestre National de Lille, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

La participation financière par ville s'élèvera à 4 000 €/an et prendra la forme d'une subvention au projet versée à l'Orchestre National de Lille. Etant donné le partenariat avec la ville de Marcq-en-Baroeul, ce montant sera partagé entre Mons en Baroeul et Marcq-en-Baroeul, au prorata du nombre d'enfants de chaque ville (Mons en Baroeul accueillant au maximum 5 enfants marcquois), soit un montant de 2666€ par an pour la Ville de Mons.

Il est proposé au conseil municipal de valider la participation de la Ville à la deuxième édition du projet DEMOS et d'autoriser Monsieur le Maire à établir une convention de partenariat définissant les modalités de fonctionnement du projet avec la MEL, l'association Caramel et l'Orchestre National de Lille.

Les crédits nécessaires au versement de la participation financière seront inscrits aux budgets des exercices 2020 à 2022 à l'article fonctionnel 9233 – Action Culturelle, compte nature 6574 – Subvention.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

11/1 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DOTATION FORFAITAIRE DE L'ETAT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Afin de disposer d'informations régulières et actualisées concernant la population et son évolution, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité définit les nouveaux principes du recensement de la population. Désormais, chaque année, 8 % des logements de la commune sont recensés par sondage.

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'Etat.

Cette dotation s'élève pour l'année 2020 à 3819,00 euros Elle est proportionnelle au nombre d'habitants et de logements de la commune.

Dans ce cadre, compte tenu des éléments fournis par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et du nombre de logements à recenser, il est nécessaire de recruter cinq agents recenseurs.

Ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- inscrire au budget 2020 la dotation forfaitaire de l'Etat d'un montant de 3819,00 euros,

- procéder au recrutement de cinq agents recenseurs qui seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.

- imputer la dotation à l'article fonctionnel 92022, compte nature 7484, et la dépense à l'article fonctionnel 92022, compte nature 64131.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

12/1 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU CŒUR » -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Par délibération en date du 18 janvier 2002, le conseil municipal a décidé l'adhésion de la Ville au dispositif mis en place par l'association « Les Restos du Cœur ».

La commune reconduit ce dispositif, comme les années précédentes, pour la période hivernale 2019/2020. Le stockage des denrées et leur distribution sont désormais effectués à la Maison des Associations Pierre de Saintignon nouvellement aménagée 8 ter rue d'Alsace. En outre, un véhicule municipal est mis à la disposition de l'antenne locale de l'association.

Les dispositions ont été précisées dans une convention qui a été signée avec « Les Restos du Cœur » le 17 février 2006. Cette convention est reconductible tacitement chaque année.

L'association sollicite de la Ville une subvention de fonctionnement de 2 798 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association « Les Restos du Cœur » une subvention de 2 798 €,
- utiliser les crédits inscrits au budget 2019 à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

14 – PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122 DU CGCT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour attribuer les marchés suivants :

| <b><u>MARCHES DE TRAVAUX</u></b>                                          |                                                             |                       |                                   |                   |                    |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Objet</b>                                                              | <b>Lot</b>                                                  | <b>Date du marché</b> | <b>Attributaire</b>               | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TTC</b> |
| <b>MARCHES INFERIEURS A 90 000 € HT</b>                                   |                                                             |                       |                                   |                   |                    |
| Création d'un parcours de santé et d'une aire de jeux à l'EHPA Les Cèdres |                                                             | 04/11/2019            | SAS INOVERT                       | 68 524,92 €       | 82 229,90 €        |
| <b>MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT ET INFERIEURS A 5 224 999,99 € HT</b> |                                                             |                       |                                   |                   |                    |
| Travaux d'aménagement d'un centre social                                  | Lot n°1: Démolition / Percements / Maçonnerie               | 25/09/2019            | ENTREPRISE MAZZOLINI SARL         | 40 808,53 €       | 48 970,24 €        |
|                                                                           | Lot n°2 : Menuiseries intérieures / Menuiserie extérieures  | 25/09/2019            | SAS BILLIET                       | 150 034,10 €      | 180 040,92 €       |
|                                                                           | Lot n°3 : Plâtrerie / Cloisons / Faux plafonds / Flocage CF | 30/09/2019            | PETROCCHI                         | 35 020,70 €       | 42 024,84 €        |
|                                                                           | Lot n°4 : Mur mobile                                        | 25/09/2019            | ALGAFLEX                          | 17 500,00 €       | 21 000,00 €        |
|                                                                           | Lot n°5 : Electricité                                       | 26/09/2019            | SARL ATEG                         | 39 273,00 €       | 47 127,60 €        |
|                                                                           | Lot n°6 : Plomberie / Sanitaire / Chauffage / Ventilation   | 25/09/2019            | PLOMBERIE DU HAINAUT              | 8 540,50 €        | 10 248,60 €        |
|                                                                           | Lot n°7 : Carrelage / Faïence                               | 02/10/2019            | BRUNET RENOV                      | 10 988,10 €       | 13 185,72 €        |
|                                                                           | Lot n°8 : Sol souple                                        | 25/09/2019            | PIQUE ET FILS                     | 13 500,00 €       | 16 200,00 €        |
|                                                                           | Lot n°9 : Peinture                                          | 25/09/2019            | SARL JEAN VANDENDRIE SSCHE        | 15 888,35 €       | 19 066,02 €        |
|                                                                           | Lot n°10 : Cuisine                                          | 02/10/2019            | SARL EQUIP FROID ET COLLECTIVITES | 15 600,00 €       | 18 720,00 €        |
| Construction de vestiaires au stade Michel Bernard                        | Lot n°8: menuiseries intérieures ( <i>relance</i> )         | 04/11/2019            | SARL VANHENIS                     | 79 235,57 €       | 95 082,68 €        |

| <b><u>MARCHES DE FOURNITURES ET DE SERVICES</u></b>                                                                         |            |                       |                                     |                   |                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Objet</b>                                                                                                                | <b>Lot</b> | <b>Date du marché</b> | <b>Attributaire</b>                 | <b>Montant HT</b> | <b>Montant TTC</b> |
| <b>MARCHES INFERIEURS A 89 999 € HT</b>                                                                                     |            |                       |                                     |                   |                    |
| Fourniture et livraison de colis de Noël pour les aînés 2019                                                                |            | 02/10/2019            | SARL LOU BERRET                     | 11,95 €           | prix unitaire      |
| <b>MARCHES SUPERIEURS A 221 000 € HT</b>                                                                                    |            |                       |                                     |                   |                    |
| Concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville – lauréat et attributaire du marché négocié |            | 08/11/2019            | AVANTPRO POS SA + PROJEX + DIAGOBAT | 335 500,00 €      | 402 600,00 €       |